

FORMER ET ENTRAÎNER



L'OFPP APPORTE UN SOUTIEN AUX CANTONS EN MATIÈRE D'INSTRUCTION ET ORGANISE LUI-MÊME DES COURS DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE LA POPULATION.

L'OFPP coordonne la collaboration en matière d'instruction entre les organisations partenaires et avec l'armée et aide les cantons à former les organes de conduite. Il élabore des documents d'instruction et des règlements. En outre, il forme lui-même le personnel enseignant des organes de conduite et de la protection civile ainsi que les cadres et les spécialistes de cette dernière organisation. Il propose également des cours dans le domaine de la politique de sécurité et gère le Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS).

MAINTENIR LA DISPONIBILITÉ DE L'INFRASTRUCTURE EN BREF



L'OFPP AIDE LES CANTONS À METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE D'ALARME, DE CONDUITE ET DE PROTECTION DES PERSONNES ET À MAINTENIR CELLE-CI EN ÉTAT.

L'OFPP élabore les bases de la construction, de l'acquisition et de l'entretien d'ouvrages de protection et de systèmes techniques. Il participe à l'acquisition du matériel et aide les cantons dans cette tâche. Il coordonne également la mise en place du réseau radio de sécurité POLYCOM destiné aux autorités et aux organisations chargées du sauvetage et de la sécurité. Grâce à l'installation de télécommandes de sirènes, l'alarme peut être donnée rapidement à toute la population.

POLYCOM

Le réseau radio suisse de sécurité (POLYCOM), actuellement en cours de réalisation, doit assurer à terme une communication sans problème entre les différentes autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité: police, sapeurs-pompiers, premiers secours, protection civile, gardes-frontières et troupes de sauvetage de l'armée. L'OFPP assure la coordination du projet et la formation nécessaire.

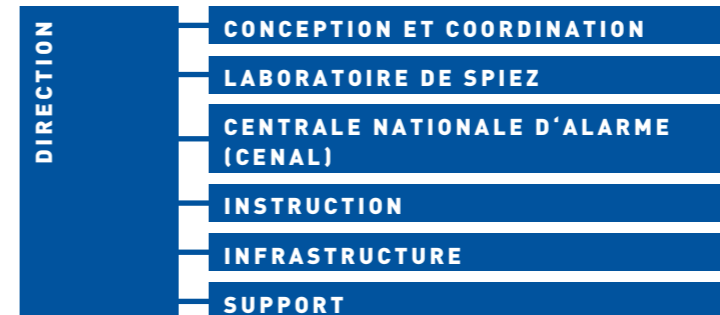
LABORATOIRE DE SÉCURITÉ

Les nouvelles menaces exigent de nouveaux moyens de défense. L'utilisation de l'anthrax aux États-Unis en 2001 a montré que les terroristes n'hésitent pas à recourir à des toxiques de combat. L'OFPP prévoit dans ce but de mettre sur pied, au sein du LABORATOIRE DE SPIEZ, un laboratoire spécialisé dans la sécurité biologique afin d'identifier les vecteurs de maladies. Ainsi le futur laboratoire de sécurité du DDPS comblera une lacune dans la protection de la population.

PROTECTION DES BIENS CULTURELS

La protection des biens culturels prépare des mesures destinées à éviter ou à réduire les conséquences de catastrophes. A cet effet, la Confédération, les cantons et les communes collaborent avec des institutions publiques et des privés. A l'échelon fédéral, c'est l'OFPP qui dirige les travaux. C'est lui l'interlocuteur pour toutes les questions en relation avec la protection des biens culturels en Suisse.

STRUCTURE



L'OFPP compte environ 300 collaborateurs, répartis sur plusieurs sites. La direction est à Berne, ainsi que les divisions suivantes: Conception et coordination, Instruction, Infrastructure, Support ainsi que Presse et radio (DIPRA). Le Support rassemble les services internes de l'OFPP: informatique, commercial, logistique & sécurité, information et traduction.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

Monbijoustrasse 51A, 3003 Berne, tél. 031 322 50 11
fax 031 322 59 89, info@babs.admin.ch, www.babs.admin.ch

LABORATOIRE DE SPIEZ

3700 Spiez, tél. 033 228 14 00, fax 033 228 14 02
laborspiez@babs.admin.ch, www.labor-spiez.ch

CENTRALE NATIONALE D'ALARME (CENAL)

Ackermannstrasse 26, 8044 Zurich, tél. 0848 840 080/01 256 94 81
fax 01 256 94 97, info@naz.ch, www.naz.ch

CENTRE FÉDÉRAL D'INSTRUCTION

Kilchermatt, 3150 Schwarzenburg, tél. 031 734 33 33
fax 031 734 33 22, www.eazs.ch


POUR COMMANDER LE DÉPLIANT

OFCL, Distribution des publications, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.ch (Imprimés civils), verkauf.zivil@bbl.admin.ch
no 408.955 f



OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION (OFPP)

POUR UNE PROTECTION COMPLÈTE DE LA POPULATION

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la protection de la population OFPP

L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION (OFPP): UN PARTENAIRE DE POIDS

PROTECTION DE LA POPULATION

ORGANE DE CONDUITE COMMUN

POLICE **SAPEURS-POMPIERS** **SANTÉ PUBLIQUE** **SERVICES TECHNIQUES** **PROTECTION CIVILE**

CINQ ORGANISATIONS PARTENAIRES CONSTITUENT LE SYSTÈME COORDONNÉ DE LA PROTECTION DE LA POPULATION.

Catastrophes, situations d'urgence, terrorisme: ce sont les menaces les plus graves de nos jours. Dans nos sociétés modernes et technologiques, elles peuvent provoquer des dommages plus importants qu'autrefois. De plus, leur probabilité est élevée et elles surviennent sans crier gare.

La nouvelle protection de la population est la bonne réponse aux défis qui se posent aujourd'hui en matière de sécurité. En rassemblant les forces de cinq organisations partenaires, le système coordonné peut ainsi assurer une protection complète à la population, à ses bases d'existences et aux biens culturels.

Les événements dommageables exigent des interventions sur place, à proximité des populations touchées. Par conséquent, la responsabilité opérationnelle de la protection de la population incombe en premier lieu aux cantons et aux communes. De son côté, la Confédération veille à la coordination et établit les bases légales. Elle peut prendre la direction des opérations en cas d'événement d'ampleur nationale.

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) aide les cantons, les communes et les organisations partenaires à accomplir leurs tâches. Fondé en 2003 et intégré au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), il réunit tous les organes du département s'occupant de protection de la population. La Confédération tient ainsi compte, dans son organisation, du rôle grandissant de la protection de la population.



* augmentation de la radio-activité, accidents de barrages, épidémies, épizooties

ANTICIPER, PLANIFIER ET COORDONNER



L'OFPP CONÇOIT ET ANALYSE DES SCÉNARIOS DE CATASTROPHES; IL PLANIFIE DES MESURES DESTINÉES À PROTÉGER LE MIEUX POSSIBLE LA POPULATION, SES BASES D'EXISTENCE ET LES BIENS CULTURELS CONTRE LES CONSÉQUENCES DE CATASTROPHES, DE SITUATIONS D'URGENCE ET D'ACTES DE TERRORISME.

En cas d'événement de grande ampleur, les services d'intervention doivent faire tout de suite les bons choix. Pour les y aider, l'OFPP analyse les effets possibles d'événements comme les intempéries, les inondations, les séismes, les accidents nucléaires ou encore les actes de terrorisme. A cette fin, il effectue des études et élabore des documents de base qu'il met ensuite à la disposition des cantons et des organisations partenaires qui pourront s'en inspirer pour leurs planifications et leurs préparatifs.

PROTÉGER CONTRE LES DANGERS ABC



L'OFPP S'EMPLOIE À METTRE EN PLACE UNE PROTECTION COMPLÈTE DE LA POPULATION CONTRE LES MENACES DE TYPE ATOMIQUE, BIOLOGIQUE OU CHIMIQUE (ABC).

Le LABORATOIRE DE SPIEZ travaille à l'élaboration des bases scientifiques et techniques de la protection ABC. Il aide les autorités compétentes à évaluer les équipements de protection ABC et accomplit divers mandats en relation avec la sécurité dans le traitement des matières dangereuses. Sur le plan international, le LABORATOIRE DE SPIEZ participe en tant que consultant aux efforts de contrôle des armements ABC.

DONNER L'ALARME ET INFORMER

L'OFPP VEILLE À ALERTER IMMÉDIATEMENT LES AUTORITÉS COMPÉTENTES ET LES ORGANISATIONS D'INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE ET À LEUR FOURNIR LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES.

La Centrale nationale d'alarme (CENAL) est opérationnelle 24 heures sur 24 et 365 jours par an. En tant qu'organe spécialisé de la Confédération, elle est responsable de tous les événements impliquant ou pouvant impliquer une augmentation de la radioactivité. Dans d'autres cas, comme les accidents chimiques, les ruptures de barrages ou les intempéries, la CENAL vient en aide aux cantons dans les domaines de l'information ou de la coordination.